

## COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 30 mars à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Laurent BAUD

**Présents** : JL. SOULAT, C. BURKI, S. MARTY, A. CHICHER, JY. BEUCHER, L. BAUD, A. BAZIN, M. BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, V. DRIVE, P. GERBAZ, P. JANIN, A. MALHERBE, F. MAUGERY, V. MOUCHET, M. SARTON, F. CIAMPORCERO, C. JACQUET

**Absents** : P. DUPONT pouvoir A. BAZIN

**Date de convocation du conseil municipal** : 24/03/2026

### Délibération N° 2026-30-03-06 : Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux (Syane, Alpage du Loty et Communes forestières

**Monsieur le maire informe** les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de différents organismes et syndicats intercommunaux, à la suite du renouvellement du conseil municipal.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-7 ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués appelés à siéger au sein des syndicats intercommunaux et organismes auxquels la commune adhère ;

**Considérant** les compétences exercées par les différents organismes concernés, à savoir :

- **Le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie)**, qui intervient notamment en matière de :
  - distribution publique d'électricité et de gaz ;
  - organisation et contrôle des réseaux d'énergie ;
  - déploiement des infrastructures numériques (fibre optique, très haut débit) ;
  - éclairage public ;
  - transition énergétique ;
- **La commission de gestion de l'Alpage du Loty**, qui assure :
  - la gestion, l'entretien et la valorisation de cet alpage ;
  - la préservation de son espace pastoral et naturel ;
  - la gestion des équipements liés à l'activité pastorale (chalet d'alpage, accès, réseaux) ;
- **L'association ou syndicat des communes forestières**, qui a pour missions :
  - la représentation et la défense des intérêts des communes propriétaires de forêts ;
  - l'accompagnement en matière de gestion durable du patrimoine forestier ;
  - la valorisation économique du bois ;
  - le conseil aux collectivités sur les enjeux forestiers, environnementaux et climatiques ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à ces désignations dans les conditions prévues par les statuts propres à chaque structure et d'organiser les opérations de déroulement du vote ;

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, à l'unanimité des membres présents et représentés,

SLOW

➤ **Procède** à l'élection des représentants suivants :

**1. Alpage du Loty**

- 2 délégués titulaires : Michèle Beauquis – Pierre Gerbaz
- 1 délégué suppléant : Florian Ciamporcero

**2. Communes forestières**

- 1 délégué titulaire : Monsieur le maire
- 1 délégué suppléant : Pierre Gerbaz

**3. SYANE**

- 1 référent communal : Monsieur le maire

➤ **Charge** monsieur le maire de notifier ces désignations aux organismes concernés et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré en séance**

**Le Secrétaire de séance,  
Laurent BAUD**



**Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT**

